



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 01^{ER} JUILLET 2016

Membres du Conseil Municipal présents :

Alfred INGWEILER, Maire

Mme Michèle PARISOT épouse MULLER, 1^{ère} adjointe

M. Jacky KUNTZ, Mme Francine BOUTY, M. Richard ROBERT, M. Gilbert KUNTZ, Mme Sonia FROHN, M. Claude STRINTZ, Mme Myriam VIX, M. Nicolas STEPHAN, Mme Eliane GASTEBOIS, M. Patrick BLANCHONG.

Absents excusés : M. Stéphane POUVIL qui donne procuration à Mme Sonia FROHN, Mme Isabelle BATISTA qui donne procuration à M. Gilbert KUNTZ, M. François SCHNELL qui donne procuration à M. Alfred INGWEILER

Avant d'ouvrir la séance, M. Le Maire demande à l'ensemble des personnes présentes d'avoir une pensée pour M. Raymond Muller. Il rappelle ses services rendus à la municipalité et à l'équipe actuelle.

M. Le Maire salut les membres présents et procède aux remerciements suivants :

- ⇒ Charles FROHN pour l'aide et les conseils qu'il a apporté à la rénovation des murs de la salle du conseil municipal
- ⇒ à la commission fleurissement pour la plantation des fleurs
- ⇒ au comité de rédaction du BIC. Il félicite la secrétaire dont c'était le 1^{er} numéro
- ⇒ à Stéphane POUVIL pour la tenue du site de la commune

2016.07.01 - Désignation du secrétaire de séance :

M. Patrick BLANCHONG a été désigné secrétaire de séance.

2016.07.02.- Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mai 2016 :

Le compte-rendu du 27 mai 2016 est **accepté à l'unanimité** par l'ensemble des membres présents.

2016.07.03.- Salle communale :

Monsieur le Maire rappelle les points d'étape de ce dossier aux conseillers qui ne font pas partie de la commission « salle communale » et développe le déroulé de la réunion du 28 juin qui avait comme



MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

objet le choix du cabinet d'étude qui aura en charge le projet.

A l'issue de cette réunion, la commission a porté son choix sur le **Cabinet HEINTZ et Associés**.

A l'appui des documents qui ont permis ce choix M le Maire présente l'ensemble du projet.

Un échange a eu lieu.

A l'issue de cet échange le Conseil Municipal :

- vu la délibération du 29 février 2016 validant l'étude de faisabilité réalisée par le CAUE, validant le montant des travaux estimés à 804 000 € hors honoraires de la maîtrise d'œuvre, la TVA et le mobilier, validant la consultation pour le choix d'un MOE sous forme de procédure adaptée avec remise de prestations, validant le montant des frais de la procédure à 4200 € HT pour chaque candidat et désignant la composition de la commission d'ouverture des plis.

Décide à l'unanimité des membres présents de désigner le Cabinet HEINTZ et Associés pour la réalisation de la salle communale.

et autorise le Maire à signer tous contrats y relatifs

Puis M le Maire, après avoir fourni les explications nécessaires, soumet au Conseil Municipal la proposition des frais d'honoraires du cabinet HEINTZ et Associés suivante :

<u>Mission de base :</u>	12,8%
<u>Mission exécution :</u>	1,7%
<u>Mission OPC</u> <u>(pilotage et coordination)</u>	1,2%
<u>Mission SSI</u> <u>(Système de sécurité</u> <u>incendie)</u>	0,2%

Le Conseil Municipal,

- vu la délibération du 29 février 2016 et ses validations évoquées ci-dessus,

- après avoir entendu les explications de M le Maire,

- vu l'offre de prix proposée par le cabinet HEINTZ et Associés,

Décide à l'unanimité des membres présents d'accepter cette offre,

Autorise le Maire à signer tous documents y relatifs



Autorise le Maire à régler les frais de la procédure à chaque candidat, soit 4200 € HT

2016.07.04 .- Projet intercommunal rénovation chemin forestier :

M le Maire rappelle brièvement les éléments du dossier, notamment la demande d'une étude d'impact imposée par les services de l'Etat. Cette étude n'était pas prévue lors de la délibération du 13 mars 2015

Il informe le Conseil que le coût de cette étude a pu être limité au minimum. Il présente le devis de l'ONF qui s'élève à 1585,00 € + 2920,00 € soit **4505,00 € HT** (5406,00€ TTC). La part pour Ernolsheim représente 22 % soit **991,10 € HT**. Cette rénovation sera réalisée en fin d'année.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu la délibération du 13 mars 2015,

Accepte ce devis pour montant de 991,10 € HT (1189,32 € TTC)
Autorise le Maire à le signer

2016.07.05.- Rythmes scolaires, participation ALSH :

Mme Michèle Parisot épouse Muller expose la situation du RPI depuis le changement des rythmes scolaires. Du fait de ce changement, des enfants sont accueillis durant trois quart d'heure au périscolaire à St Jean les Saverne organisé par la CCRS. Celle-ci facture cette prestation aux communes qui ont signé une convention avec elle.

Ainsi sur l'exercice dernier la facture pour Ernolsheim les S s'est élevée à **1216,96 €**. Ce surcoût devait normalement être à la charge des parents dont les enfants vont au périscolaire le soir. Mais comme la commune avait touché un fond d'amorçage (subvention) lorsque les rythmes scolaires ont été modifiés, elle a pris ce surcoût à sa charge

Or ce fond d'amorçage ne sera probablement plus versé à la commune, la prise en charge par la commune ne s'impose donc plus.

La question posée est donc de savoir si la commune renouvelle ou non le contrat avec la CCRS, le renouvellement valant prise en charge du coût par la commune

Un débat s'en est suivi.

A l'issue de ce débat, le Conseil Municipal a délibéré comme suit :

**9 voix contre le renouvellement
5 voix pour le renouvellement**

Vu ce vote, la facturation des heures de périscolaire sera donc réalisée par la CCRS et envoyée directement aux parents concernés.



2016.07.06.- Fonds de solidarité en aide aux communes sinistrées :

Suite à plusieurs épisodes de fortes pluies en ce printemps 2016 de nombreuses communes du Bas-Rhin ont subi des dégâts importants, liés à des coulées de boues, des inondations....

Certaines communes et certains épisodes seront reconnus en état de catastrophe naturelle par arrêté ministériel.

L'association des maires du Bas-Rhin a ouvert un compte bancaire pour collecter les fonds afin de venir en aide **aux communes et EPCI sinistrés**, pour les biens qui ne pourraient bénéficier d'un régime d'indemnisation.

DECISION :

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le maire et après en avoir délibéré

DECIDE :

- De verser une somme de **300,00 €** à l'association des maires du Bas-Rhin sur le compte bancaire spécialement créé « fonds de solidarité inondation », en faveur des communes et EPCI sinistrés du Bas-Rhin,

2016.07.07 : Délégations du maire :

➤ M. Le Maire informe les membres présents qu'il a suivi deux formations. L'une pour réduire les coûts au niveau de la commune ; et l'autre sur les « FONDS EUROPEENS »,

➤ Exercice TUNNEL du 14 juin 2016 : l'opération s'est globalement bien déroulée.

➤ **Subventions :**

Monsieur le Maire fait le point et annonce que :

- les subventions pour l'accès aux ERP des « personnes à mobilité réduite » (bibliothèque, etc..) d'un montant de **2 500.00 €** (ETAT-DETR) et de **3400.00€** (réserve parlementaire des Sénateurs Keller-Kern- Kennel et Reichhardt) viennent d'être versées

- les subventions accordées pour le Monument aux Morts (**2 800.00 €**) et la rénovation du presbytère (**8 146.00 €**) sont toujours encore en attente. Les relances ont été faites.

- suite à son intervention auprès de M le S Préfet, la subvention initialement prévue pour le terrain de football (60x40) a été revue à la hausse.



MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- le dossier d'aide pour la rénovation du clocher soumis à la Région GRAND-EST a été retenu. Le montant n'est pas encore connu. Deux demandes supplémentaires de devis sont en cours pour cette opération.

- **Stores salle du Conseil Municipal** : un 1^{er} devis a été réceptionné
- **Vente « Rappe »** : un contrat avec deux agences immobilières est en cours de signature.
- **Lotissement** : la pose de l'enrobé a encore été reportée. Date annoncée : **07 juillet**.
- **Balayeuse** : en semaine 26, une balayeuse est passée dans l'ensemble du village. Le coût est pris en charge par la CCRS à hauteur de 80 %

2016.07.08.- Rapport des commissions :

- **Fête du 03 juillet 2016** : l'organisation de cette journée a été mise en place. M. Le Maire signale que la maison LGV à Saint-Jean est fermée depuis le 30/06/2016 ; information qui n'avait pas été transmise à la mairie, ni aux élus.

2016.07.09.- Divers :

- RAS.

La prochaine réunion du conseil est fixée au **LUNDI 05 SEPTEMBRE 2016**

Avant de clore la séance M le Maire souhaite à toutes et à tous de passer d'agréables vacances

La séance a été close à 22 h 45

Le secrétaire de séance : Patrick BLANCHONG

Les membres du conseil :

Mme Michèle PARISOT épouse MULLER



République Française
Département du Bas-Rhin

MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

M. François SCHNELL qui donne procuration à M. Alfred INGWEILER

Mme Françoise BOUTY

M. Richard ROBERT

M. Jacky KUNTZ

M. Gilbert KUNTZ

Mme Sonia FROHN

Mme BATISTA Isabelle qui donne procuration à M. Gilbert KUNTZ

M. Claude STRINTZ

M. Stéphane POUVIL qui donne procuration à Mme Sonia FROHN

Mme Myrian VIX

M. Nicolas STEPHAN

Mme Eliane GASTEBOIS

Le Maire :
Alfred INGWEILER